

seiller, le voyer de la ville et le secrétaire du consulat eurent des coins spéciaux pour les jetons qui leur étaient destinés.

Le prix de la gravure subissait la même proportion. En 1652, un carré coûtait 22 livres 12 sous ; de 1720 à 1760 environ, le même travail était payé 150 livres au tarif ordinaire, et sans tenir compte de la nature du travail qui pouvait faire varier considérablement ces prix de 120 à 250 livres.

Année moyenne les frais de gravure s'élevaient à 800 livres tous les deux ans ; il en fut ainsi en 1735, 1737 et 1745, mais en 1758 le Consulat, pour simplifier ces comptes, accorda à ses graveurs une somme fixe de 500 livres par an, ce qui faisait une augmentation annuelle de 100 livres.

A ces frais divers il faut encore ajouter le prix des bourses dans lesquelles les jetons étaient offerts, et dont la valeur variait beaucoup suivant la qualité de l'étoffe et la richesse de la broderie. Les plus somptueuses étaient en velours, brodées et ornées de glands d'or ; elles valaient de 20 à 24 livres pièce ; d'autres également en velours mais simplement galonnées ne coûtaient que 12 ou 14 livres ; quelques-unes du prix de 8 livres étaient tout unies ; enfin les plus simples étaient en peau et valaient seulement 2 livres. Il en était ainsi au XVIII^e siècle. En 1652, la façon de 3 bourses avait coûté 9 livres ; il y entraît une demie aune de velours, elles étaient doublées de satin et brodées en or et en argent ; elles valaient au total 64 livres. Quatre-vingts ans plus tard ces prix avaient considérablement augmenté ; en 1734 le Consulat paya une bourse 45 livres, et trois autres, ornées de fleurs de lis, 24 livres chacune. La somme totale remise, cette année, à la brodeuse « Mademoiselle Francisque » pour 31 bourses atteignit le chiffre de 494 livres. D'après cet exposé on peut juger d'une manière approximative pour quelle somme ces accessoires entraient en compte dans les dépenses affectées aux distributions de jetons.